



ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS DU CANADA



CANADIAN
PUBLIC HEALTH
ASSOCIATION

ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE



Le 18 avril 2020

Matt Jeneroux, Député
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
Matt.jeneroux@parl.gc.ca

Monsieur,

Objet : Conseils pour la santé des parlementaires au retour en Chambre

Nous vous remercions d'avoir communiqué avec les professionnels soignants et les experts en santé publique pour connaître leur avis sur la manière dont les parlementaires pourraient revenir à la Chambre des communes pour débattre dans les jours et les semaines à venir. Comme de nombreux Canadiens, nous avons tous des défis sans précédent à relever pour nous adapter à la nouvelle réalité des espaces de travail virtuels et à domicile. Bien que nous comprenions la nécessité de la reprise parlementaire pour que la Chambre puisse mener à bien ses travaux, nous mettons fortement en garde contre toute réunion en personne. Nous encourageons tous les parlementaires à suivre les directives de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), notamment les recommandations relatives aux réunions et aux rassemblements de masse.

Nous invitons la Chambre des communes à continuer de chercher des solutions technologiques propices aux travaux parlementaires. Le Parlement doit profiter de l'occasion pour donner l'exemple et continuer de montrer aux Canadiens qu'il est nécessaire de pratiquer la distanciation physique, de rester à la maison et de suivre les conseils de l'ASPC, le tout dans le but commun d'aplatir la courbe de la COVID-19.

Nous continuons de recommander fortement aux parlementaires de poursuivre le télétravail, mais voici quelques éléments de réflexion pour les cas où des réunions devraient se dérouler en personne. Il est à noter que toute recommandation ou décision entourant la tenue de réunions en personne devrait faire l'objet de discussions supplémentaires et d'une consultation de l'ASPC.

Précautions et mesures recommandées pour les réunions en personne :

- Confiner/isoler tous les participants dans un seul et même hôtel;
- Ne permettre aucune interaction avec le public, maintenir une distance de 2 mètres avec les autres participants et restreindre les contacts aux personnes présentes sur les lieux de travail;
- Maintenir une distance de 2 mètres aux repas, aux collations et aux toilettes;
- Ne tenir aucun point de presse en personne;
- Procéder à un test de dépistage quotidien pour tous les participants;
- Dispenser les pages et les autres membres du personnel non opérationnel des réunions. Seuls les

employés essentiels devraient être présents; les membres du personnel de soutien doivent s'en remettre aux technologies d'accès à distance;

- Consulter les syndicats, le cas échéant;
- Maintenir la directive de garder une distance d'au moins 2 mètres entre les participants;
- Effectuer un contrôle quotidien de tous les participants à l'entrée du lieu de réunion et refuser l'entrée aux personnes présentant des symptômes typiques et atypiques de la COVID-19;
- Dans les zones visibles et très fréquentées, placer des panneaux d'avertissement montrant comment se laver les mains correctement et rappelant de le faire fréquemment, de même que des panneaux indiquant de tousser dans son coude ou sa manche ou résumant les symptômes à surveiller; disposer des affiches rappelant aux participants de ne pas se présenter, de s'isoler et de communiquer avec la Santé publique en cas de malaise;
- Mettre en place des procédures de désinfection adéquates : nettoyage fréquent des téléphones, des tablettes et des ordinateurs portables (fournir des tampons d'alcool pour les écrans); accès à du désinfectant pour les mains à tous les points d'entrée et de sortie, dans tout le bâtiment et à chaque bureau ou aire de travail des participants;
- Nettoyer au moins une fois par jour la Chambre des communes (nettoyage en profondeur des portes, bureaux, chaises, interrupteurs et microphones). Vérifier que le personnel d'entretien ménager est également bien préparé et bien équipé;
- Recueillir les coordonnées de tous les participants et organisateurs et les informer que ces renseignements seront communiqués aux autorités locales de santé publique s'ils tombent malades ou s'il est déterminé qu'ils ont été en présence d'un malade. Toute personne qui n'accepte pas cette condition ne pourra assister aux réunions;
- Réduire le nombre d'interactions en personne entre les employés qui assurent les services essentiels (sécurité, traduction, entretien, etc.) de la Chambre lors des sessions parlementaires en réduisant le nombre d'employés présents, en échelonnant les quarts de travail et en permettant à ceux qui le peuvent de travailler virtuellement;
- Inviter les participants à porter un masque non médical approprié lorsqu'il y a possibilité qu'ils se retrouvent dans un endroit où il y a d'autres personnes et où le minimum de 2 mètres ne peut être respecté;
- Prévoir des réceptacles fermés pour disposer de manière hygiénique des tissus usagés et des masques;
- Élaborer et approuver un plan d'intervention au cas où une personne présente à la réunion tomberait malade et présenterait des symptômes de la COVID-19. Ce plan doit comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - l'identification d'une salle où la personne symptomatique peut être confinée;
 - un processus détaillé de transfert du lieu de confinement à un établissement de soins;
 - un protocole établi pour les cas où le test de dépistage de COVID-19 d'un participant ou d'un fournisseur de service se révèle positif pendant ou après la réunion;
 - une coordination préétablie avec Santé publique Ottawa;
- Rappeler aux participants qui font l'aller-retour depuis Ottawa de se conformer aux directives de confinement lié aux voyages de leur province ou territoire, le cas échéant;
- Mettre en place un protocole sécuritaire pour les déplacements en avion, en train, en taxi, en voiture, etc. entre la Chambre des communes et tout autre point de départ ou d'arrivée;
- Communiquer un message fort au public sur les raisons et les démarches de la reprise des travaux du Parlement, notamment en expliquant clairement que cette reprise est essentielle pour l'intérêt

public et ne devrait pas être vue comme un assouplissement des directives de santé publique concernant la distanciation physique et l'élimination des voyages non essentiels.

Le retour au travail ne doit pas se faire à la légère, et toutes les précautions doivent être prises. Bien que nous ayons énuméré certains points à prendre en considération, le plus important demeure la menace potentielle que représente la reprise des réunions parlementaires en personne pour la santé des Canadiens si un ou plusieurs parlementaires ou d'autres participants à la réunion contractent la COVID-19 et fréquentent ensuite un endroit public sans le savoir. Les mesures visant à empêcher le plus possible toute recrudescence de la COVID-19 doivent primer dans tout processus décisionnel.

Nous vous rappelons notre recommandation d'explorer toutes les solutions technologiques avant d'organiser des réunions en personne. Nous nous rangeons derrière les consignes de l'ASPC sur les rassemblements de masse et ne recommandons pas les réunions en personne. Nous devons tous travailler à limiter la propagation de la COVID-19, et tous les Canadiens, y compris les parlementaires, doivent continuer de s'adapter en cette période sans précédent.

Recevez nos sincères salutations,



Mike Villeneuve, inf. aut., M. Sc., FAAN
Directeur général, Association des infirmières et des infirmiers du Canada



Dre Sandy Buchman, MD CCFP (PC) FCFP
Président, Association médicale canadienne



Ian Culbert
Directeur exécutif, Association canadienne de santé publique



Dre Susan Moffatt-Bruce, MD, PhD, MBA, FACS, FRCSC
Directrice générale, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

cc: Pablo Rodriguez, leader parlementaire du Parti libéral
Candice Bergen, leader parlementaire du Parti conservateur
Alain Therrien, leader parlementaire du Bloc Québécois
Peter Julian, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique